

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SÉNIORS ACCOMPAGNEMENT DE LA PHASE PROGRAMMATION À LA RÉCEPTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE

Monsieur le Maire expose que suite aux projets de réalisations d'une résidence séniors et d'un gymnase, une consultation a été lancée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et indique que trois organismes ont présenté une offre pour chaque opération :

	Étude de faisabilité pour la construction d'une résidence déniors	Accompagnement de la phase programmation à la réception pour la construction d'un gymnase
	Montants HT	
Avensia	13 850,00 €	68 745,00 €
Philippe Huguet Architecture	15 200,00 €	75 000,00 €
Vincent Bourgoin Architecture	25 000,00 €	78 000,00 €

Le Conseil Municipal, après études offres, décide à 15 voix pour, de retenir Avensia pour les deux opérations :

- étude de faisabilité pour la construction d'une résidence séniors, pour un montant d'honoraires de 13 850,00 € HT
- accompagnement de la phase programmation à la réception pour la construction d'un gymnase, pour un montant d'honoraires de 68 745,00 € HT

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires, notamment les devis.

DÉCLARATION POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR LA SÉCHERESSE 2019

Monsieur le Maire expose que suite à la parution au Journal Officiel du 25 octobre 2020 de l'arrêté du 15 septembre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune pour l'année 2019, il est nécessaire de faire une déclaration auprès de l'organisme d'assurances pour les dommages causés aux bâtiments communaux :

- Crèche - 14 rue de l'Eglise
- Logement - 16 rue de l'Eglise
- Mur salle polyvalente et crèche
- Mur logement et Ram
- Pignon de l'ancienne cuisine jouxtant la mairie

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, charge, autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire la déclaration, pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LA SALLE JOUXTANT LA MAIRIE CHAUFFAGE - AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux dans l'ancienne classe située en rez-de-chaussée et jouxtant la mairie pour la transformer en salle pour les mariages, pour les réunion de Conseil Municipal et pour les élections, que l'entreprise Claude Maintenance Dépannage a été retenue pour réaliser les travaux « Chauffage » pour un montant total HT de 45 605,00 € HT.

Une nouvelle étude thermique poussée conduit à modifier le nombre de pompes à chaleur, en réduisant la puissance des deux pompes prévues et d'ajouter une autre pompe à chaleur, portant augmentation de l'offre pour un montant supplémentaire HT de 6 356,00 €, qui nécessite de faire un avenant au marché.

Les moyens d'approvisionnement et les délais en raison de la crise sanitaire se prolongent et vont entraîner un décalage dans l'exécution des travaux, fixés dans le marché pour une durée de 120 jours à compter du 1^{er} août 2020.

Le Conseil Municipal, sauf Monsieur Christophe Crosnier qui est sorti de la salle, décide à 14 voix pour,

- de réaliser les travaux en prenant en compte les modifications apportées par l'étude thermique, en réduisant la puissance des deux pompes prévues et en ajoutant une autre pompe à chaleur pour un montant HT de 6 356,00 €,
- de prolonger la durée des travaux pour une durée de 64 jours supplémentaires, portant la durée totale à 184 jours,
- de procéder au paiement des travaux sur présentation de situation établie par l'entreprise au fur et à mesure de leur avancement.,
- de faire un avenant au marché « Chauffage » de l'entreprise Claude Maintenance Dépannage,
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires dont l'avenant au marché.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LA SALLE JOUXTANT LA MAIRIE INTÉRIEURS - AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux dans l'ancienne classe située en rez-de-chaussée et jouxtant la mairie pour la transformer en salle pour les mariages, pour les réunion de Conseil Municipal et pour les élections, que l'entreprise Christophe Crosnier a été retenue pour réaliser les travaux « Intérieurs » pour un montant total HT de 48 016,56 € HT.

Les moyens d'approvisionnement et les délais en raison de la crise sanitaire se prolongent et vont entraîner un décalage dans l'exécution des travaux, fixés dans le marché pour une durée de 120 jours à compter du 1^{er} août 2020.

- Le Conseil Municipal, sauf Monsieur Christophe Crosnier qui est sorti de la salle, décide à 14 voix pour,
- de prolonger la durée des travaux pour une durée de 64 jours supplémentaires, portant la durée totale à 184 jours,
 - de procéder au paiement des travaux sur présentation de situation établie par l'entreprise au fur et à mesure de leur avancement.,
 - de faire un avenant au marché « Intérieurs » de l'entreprise Christophe Crosnier ,
 - donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires dont l'avenant au marché.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide d'apporter des modifications au budget communal :

DÉPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT							
CPTE		OBJET	MONTANT	CPTE		OBJET	MONTANT
			BP 1 994 807,33				BP 1 994 807,33
61521		Entretien de terrains	-69 875,83				
023		Virement en investissement	69 875,83				
			1 994 807,33				1 994 807,33
INVESTISSEMENT							
CPTE	PROG.	OBJET	MONTANT	CPTE	PROG.	OBJET	MONTANT
			BP 363 564,30				BP 363 564,30
001	OPFI	Résultat N-1	-52624,17				
2051	0408	Concessions et droits similaires	2 500,00				
2135	0102	Installations générales, agencements	10 000,00	021	OPFI	Virement du fonctionnement	69 875,83
2188	0101	Autres	10 000,00				
2313	0116	Immobilisations en cours	100 000,00				
			433 440,13				433 440,13

TAXES LOCALES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide de maintenir le taux des taxes locales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe d'habitation : 14,73 %

Foncier bâti : 20,30 %

Foncier non bâti : 54,12 %

SÉCURITÉ - DEMANDE AU TITRE DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE MISE EN PLACE D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire expose que la sécurité des usagers, automobilistes et piétons, doit être assurée sur les voies de la commune où il est constaté que les véhicules circulent au-delà de la vitesse réglementaire et que la mise en place d'un radar pédagogique permettrait d'attirer leur attention.

Pour cette installation d'un montant de 2 192,00 € HT, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de Loir et Cher pour une aide financière dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide la mise en place de radar pédagogique pour un montant de 2 192,00 € HT, et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour solliciter une aide financière dans le cadre de la répartition des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher, et pour signer tous les documents nécessaires, notamment le plan de financement indiquant que la somme restante à charge sera prise sur les fonds propres de la commune.